



1

PLAINE DE MAREIL-EN-FRANCE

Un paysage marqué par ses plateaux cultivés en limite d'agglomération et morcelé par les réseaux d'infrastructures.



2

OPENFIELDS

RELIEFS BOISES

FACADES URBAINES

ESPACES OUVERTS

LIMITES ET VOISINAGE

Vers l'est, les franges urbaines de l'axe de la RD 317 apparaissent comme continues (photographie 1). Au sud-est, les silhouettes des grandes cités de la Seine-Saint-Denis sont perceptibles (photographie 2). Au sud-ouest la butte d'Ecouen est en situation de Proue dans la plaine de Mareil et de pivot avec l'agglomération parisienne (photographie 3). Les massifs boisés de Montmorency, l'Isle Adam et Carnelle organisent la limite Ouest de la plaine. En contrebas des lisières, les coteaux urbanisés et les grandes infrastructures constituent plutôt une limite floue. Vers le Nord, les regards s'étendent jusqu'au Massif de l'Oise (photographie 4).

CHARPENTE NATURELLE

Cette étendue de paysage, de plateau, surplombe les vallées de Chauvry, de Persles et de l'Ysieux. La surface plane est innervée de talwegs. Les buttes témoins de Mareil-en-France et Chatenayen-France émergent d'environ 50 m (photographie 5).

STRUCTURE ET MOTIFS

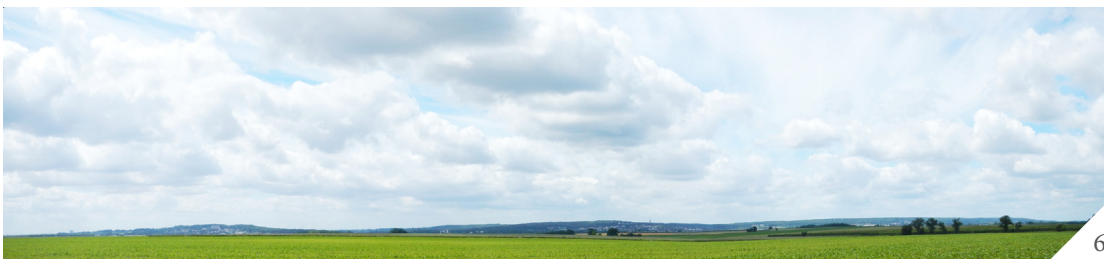
Le paysage ouvert d'openfield, dénudé, reste un motif très fort qui permet des vues au delà des limites de l'unité (photographie 6 et 7). C'est par l'interaction avec son voisinage que cette unité paysagère se qualifie. A l'Ouest comme au Nord les continuités de reliefs boisés de Montmorency à Ecouen et de Carnelle à Chantilly donne un cadre à ce plateau cultivé (photographie 8). Les avancées de relief de Maffliers, de Saint-Martin-du-Tertre, et de la butte d'Ecouen opèrent comme des balises en bordure de l'espace ouvert.



3



4



6



CAUE⁹⁵

SUPERFICIE

92 km²

POPULATION

Environ 50 000 habitants (2009)

GOUVERNANCE

Communauté de communes :
 - Carnelle, Pays-de-France
 - Pays-de-France
 - Ouest de la Plaine de France
 - Roissy, Porte de France

PROTECTIONS

- PNR Oise Pays de France
 - ZNIEFF de type II
 - Sites inscrits
 - Sites classés
 - ENS



12

PLAINE DE MAREIL-EN-FRANCE



Les deux villages de Mareil perchés sur les buttes se répondent comme des sentinelles. Les alignements d'arbres tissent des liens entre le relief des buttes et la plaine. (photographies 9 et 10) En opposition à ces motifs patrimoniaux les franges urbaines d'Arnouville les Gonesse et Villiers le bel dessinent un front bâti rectiligne en contact direct avec les champs. Des vergers occupent ponctuellement de larges parcelles de la plaine.

LES NOUVEAUX JARDINS

Du point de vue du jardin, la plaine de France peut être considérée comme une clairière parisienne cernée par les lisières urbaines ou boisées et traversées par des réseaux à haute valeur technologique. Dans ce contexte les talwegs dans la plaine sont des vecteurs importants de nouvelles typologies de jardins et de continuités des espaces de nature (photographie 11).

CONDITIONS DE PERCEPTION

La confrontation des échelles est très prégnante. La perception de l'openfield est plus présente depuis le réseau secondaire et les chemins d'exploitation (photographies 6 et 12). Les panoramas jusqu'au front boisé des forêts de l'Oise proposent une compréhension de la géographie des paysages. Le château d'Ecouen en position de promontoire est un édifice à l'échelle de la plaine qu'il domine dans son entier (photographie 13).

DYNAMIQUES DES STRUCTURES ET DES MOTIFS

L'échelle locale est marquée par :

- Des formes urbaines patrimoniales et leurs églises (photographies 14 et 15).
- Des conditions de résidence difficiles sous le bruit des avions (photographie 16).
- Des réseaux secondaires peu praticables.



10



14



CAUE⁹⁵



11



4

PLAINE DE MAREIL-EN-FRANCE



19

EVOLUTIONS TERRITORIALES RÉCENTES ET EN COURS

L'évolution est en partie conditionnée par le développement de l'aéroport de Roissy Charles de Gaulle. L'ouest le sud et l'est de l'unité s'urbanisent fortement tandis que la plaine est de plus en plus traversée par des infrastructures (photographies 17 et 18).

ENJEUX DE PAYSAGE ET PISTE DE RÉFLEXION

L'unité par sa configuration physique et sa situation en limite d'agglomération a un rôle clé à jouer dans la distribution des territoires entre eux. Les ouvertures agricoles restent des valeurs appréciables de cette unité. Tout se voit dans ce paysage. Le dégagement du plateau offre une vision parfaite des silhouettes de l'agglomération et des buttes boisées (photographie 4). L'enjeu de paysage principal a trait au développement et à la pertinence des territoires cultivés sur des sols cultivés dans un contexte urbain en plaine expansion. Les extensions urbaines et les limites des formes construites des villages de la plaine de France ne peuvent être envisagés massivement sans que cela remette en question le caractère ouvert de cette unité (photographie 19). C'est à l'échelle de la parcelle et non du quartier que les villages de la plaine de France doivent envisager un développement. Des enveloppes paysagères dessinées par les thalweg ou les buttes de Chatenay et Mareil sont en mesure de contenir les formes urbaines dans une échelle respectueuse de la plaine. Elles peuvent en partie commander les limites éventuelles des développements et des formes urbaines et permettre de les inscrire dans un organisation identifiée (photographie 20).

Constituer des parcours paysagers en réseau et valoriser les éléments

de nature Les espaces publics représentent un enjeu paysager majeur pour le cadre de vie. Une action très positive consiste à valoriser un réseau reliant les espaces publics urbains aux espaces naturels et ruraux sous forme de promenades et de lieux aménagés. La qualité de leur composition peut valoriser autant le bâti que les éléments naturels (relief, vues, eaux, végétation...).



20



17



18



CAUE⁹⁵



21



22

PLAINE DE MAREIL-EN-FRANCE



2

Dans la continuité des espaces publics il est utile d'inventer des aménagements pour y associer les chemins ruraux conduisant aux éléments majeurs de la charpente naturelle. Les ruisseaux et les talwegs forment un potentiel de lieux intéressants à associer à ce réseau d'espaces publics. Les ourlets boisés et forêts (photographie 22), marais, pelouses calcaires qui se développent sur les installations de stockage des déchets inertes (ISDI) sont à l'occasion à intégrer à ces réseaux. Le patrimoine des places et jardins souvent en lien avec les composantes paysagères, s'inscrit volontier dans un projet de réseau d'espaces paysagers. Le château d'Ecouen et sa terrasse justifient à eux seuls un travail de composition et de mise en cohérence de la plaine dans son ensemble (photographies 13, 23 et 24) Sur les franges sud de la plaine de France, un espace d'articulation avec les unités urbaines voisines (axe du RER D et RD 317), lisière ouest de la plaine de France, Sarcelles petit Rosne) est intéressant à offrir aux habitants sous la forme d'une frange de ville constituée de jardins, vergers, prairies, équipements sportifs ou d'activités. Ce dispositif permet également de fixer dans l'espace une limite à l'urbanisation et de contenir l'étalement urbain (photographies 25 et 2).

Façades urbaines : Sur les bords de la Plaine, les questions des façades urbaines, plutôt que des franges urbaines doivent être considérées. Autant, l'épaisseur de la limite, la qualité de l'architecture, le rapport aux espaces cultivés et naturels des façades des enjeux d'usages, de représentation des espaces extérieurs que des enjeux de perception et d'image de la ville (photographie 28).



24

Encourager et accompagner le maintien de paysages ouverts

L'unité présente un caractère ouvert à maintenir. L'agriculture et la richesse des terres de la plaine de France sont essentielles. C'est elle qui permet l'ambiance du paysage et les dégagements visuels. (Photographies 26, 12 et 27)

Maîtriser les silhouettes et les qualités urbaines en rapport avec les espaces ouverts

Le tissu urbain : Le fonctionnement presque résiduel des centres villes anciens et des villages de la Plaine de France pose sur cette unité les problématiques du renouvellement des formes urbaines et la pertinence d'un habitat à proximité de fortes nuisances.



25



CAUE⁹⁵



26



27